

*Lettre à M. le Directeur de la Revue au sujet de la primatie
de l'Eglise de Lyon.*

MON CHER DIRECTEUR ,

En reproduisant, dans la *Revue*, ma lettre au *Courrier de Lyon*, au sujet de la Primatie des Gaules, vous m'imposez l'obligation de la compléter. Voici à ce propos quelques notes explicatives qui ne pouvaient trouver place dans un journal quotidien et dans une réclamation improvisée, elles touchent à des points importants de notre histoire locale et répondent aux objections nées ou à naître.

Les titres principaux de la Primatie de Lyon sont :

1° Un canon du Concile de Lyon, tenu sous saint Irénée au II^e siècle dans lequel on trouve ces mots :

« *Visum est Irenæo et cæteris quibus præest Galliæ episcopis* etc. »

2° Un rescrit de l'empereur Lothaire, de l'an 854, dans lequel il appelle l'Eglise de Lyon : « *Prima Galliarum Ecclesia*. »

(Voir Pierre de Marca, de *Primatu Lugdunensi*, Paris 1644).

3° Lettre 174^e de saint Bernard aux chanoines de Lyon.

4° Confirmation, en 1079, de la Primatie du siège de Lyon, par un bref de Grégoire VII, adressé à saint Jubin.

5° Décret du pape Urbain II et du synode de Clermont, en